



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tir sportif

Question écrite n° 49819

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le jeu de paintball. Ce jeu, introduit en France vers 1990, est une simulation de combat avec des armes de poing soumises à déclaration en préfecture. Il présente un certain nombre de dangers pour les personnes (accidents entraînant cécité, surdité, plus rarement la mort par éclatement de bonbonne de CO2 ou d'air comprimé), pour les biens (taches de peinture), pour l'environnement (nuisances sonores importantes, dangers pour la faune et la flore, empoisonnement d'animaux, modification du PH du sol). Il semble indispensable, pour la protection des populations alentour, d'instaurer un périmètre de sécurité. Il conviendrait également de sanctionner sévèrement la pratique " sauvage " de ce sport sur des terrains non autorisés. Un certain nombre de pays européens, comme l'Italie, le Luxembourg ou certains *Länder* allemands interdisent déjà la pratique de ce sport. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend légiférer afin d'encadrer la pratique du paintball en France.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49819

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4789

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)